

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le



ID : 031-200074151-20240430-D202417-DE

N°2024-8

Conseil d'Administration du 30 avril 2024

**Nombre de membres à voix
délibératives :**

Membres : 21
Présents : 12
Pouvoirs : 0
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
S'abstient : 0

Présents : Magali GASTO OUSTRIC, Alain BOUBEE, Arminda ANTUNES, Philippe BRILLAUD, Laurent BRIOL, Jean-Claude DURROUX, Philippe LAGRANGE, Evelyne SANSONETTO, LINGRAND Ninon, LANFANT Françoise, Bernard LOUBET, Stéphane PRECIGOUT ;

Excusés : Régis FARRE, Annie NAVARRE, Claire VOUGNY, Jean-Claude ARAGON, Valérie BERGEROO, Rémy MARTIN, Murielle PINEL, Emmanuelle PINIES, Michèle TRAVERT ;

Date de la convocation : 12 avril 2024

COMPTE ADMINISTRATIF CIAS 2023

Monsieur le Vice-Président présente le rapport suivant :

Date de la convocation :
12 avril 2024

Vu le code général des collectivités territoriales
Vu la délibération du conseil communautaire approuvant le budget primitif de l'exercice 2023.

Monsieur le Vice-Président demande de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2023, lequel peut se résumer ainsi,

Classification de l'acte :
7- Finances locales
7.1 Décisions budgétaires

| | Fonctionnement | Investissement | Total des sections |
|----------------------------|--------------------|-------------------|--------------------|
| Dépenses | 724 118,21 | 927,00 | 725 045,21 |
| Recettes | 685 790,30 | 6 474,48 | 692 264,78 |
| Résultat réel 2023 | - 38 327,91 | 5 547,48 | -32 780,43 |
| Reprise antérieur | 345 150,55 | 109 768,34 | 454 918,89 |
| Résultat de clôture | 306 822,64 | 115 315,82 | 422 138,46 |

- **CONSTATER**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte administratif relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, **et**
- **APPROUVER le compte administratif**,
- **VOTER, ARRETER et ADOPTER** les résultats tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte administratif du SAAD pour l'année 2023.

Pour extrait certifié conforme
Fait le 30 avril 2024

Le Vice-Président,
Alain BOUBEE



Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le



ID : 031-200074151-20240430-D202417-DE